

Au nom d'Allah le Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Paix et salut sur le saint Prophète

**Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés**

C'est pour moi un grand honneur de me trouver aujourd'hui devant votre auguste assemblée, conformément à l'article 73 de la Constitution, pour présenter le bilan et les perspectives de l'exécution de la déclaration de politique générale du Gouvernement que j'avais eu l'honneur de vous soumettre il y a deux ans.

L'action du Gouvernement durant l'année écoulée s'est focalisée sur tout ce qui est de nature à consolider, préserver et développer les acquis, ce qui requiert une accélération de l'exécution des programmes en cours et la réalisation de nouveaux programmes susceptibles d'assurer à notre pays davantage de progrès et de prospérité, suivant une dynamique de développement global et harmonisé visant à asseoir les bases d'un Etat fort garantissant les libertés fondamentales à ses citoyens et le bien-être à son peuple.

Le présent rapport comporte une présentation du bilan des efforts déployés par le Gouvernement à cet effet et un aperçu sur les perspectives d'avenir, en conformité avec les engagements inclus dans les trois axes stratégiques de politique générale du Gouvernement, à savoir :

1. l'affermissement des fondements de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance publique ;
2. l'édification d'une économie compétitive générant une croissance qui profite à tous ;
3. le développement des ressources humaines et l'extension de l'accès aux services de base.

**Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés**

Le Gouvernement a axé ses efforts dans le domaine de l'affermissement des fondements de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance publique sur le renforcement des missions de souveraineté, la consolidation de l'Etat de droit et l'amélioration de la gouvernance à tous les niveaux, en vue d'assurer la stabilité du pays, le progrès de la société, la rationalisation de la vie publique et l'instauration d'un rapport de confiance entre les citoyens et l'Administration.

A cet effet, il a veillé à relever, avec fermeté, efficacité et responsabilité, le défi sécuritaire dans toutes ses dimensions nationales et transfrontalières. Il a également mis à la disposition de nos forces armées et de sécurité les moyens nécessaires à la sauvegarde de notre territoire, au maintien de l'ordre et de la sécurité de nos citoyens et à l'élimination de toutes les formes de menaces. C'est ainsi que ces forces ont consolidé leur capacité d'intervention à travers le recrutement de nouveaux éléments, la formation et le perfectionnement, l'acquisition de matériels et équipements adéquats, la modernisation des procédures administratives et la construction d'infrastructures.

Par ailleurs, nos forces armées ont poursuivi, avec efficacité et compétence, la réalisation de plusieurs projets d'infrastructures dans divers domaines, ce qui atteste de leur contribution patriotique aux efforts de développement économique et social.

Le Gouvernement a renforcé la maîtrise des flux migratoires en poursuivant le renforcement et l'extension du système « Mauritanie-Oubour » au niveau des postes frontaliers et en instituant un système d'émission de visas biométriques au niveau de nos représentations diplomatiques et consulaires.

Parallèlement, les applications informatiques développées par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés ont démontré leur efficacité dans la gestion des dossiers des malades indigents, l'organisation du Hajj et les opérations de distribution des parcelles de terrains. Ces applications seront mises à profit pour la maîtrise d'autres dossiers importants.

En matière de décentralisation et de développement local, 90 projets programmés dans le cadre du Programme National Intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement Local et à l'Emploi des Jeunes ont été réceptionnés. Ce programme dont le financement dépasse les 10 milliards d'ouguiyas couvre tous les domaines d'infrastructures de service qui intéressent les communes.

Conscient de l'importance du développement du capital humain pour l'administration territoriale et locale, le Gouvernement a poursuivi ses efforts en matière de formation des autorités administratives, des élus et du personnel communal afin de les aider à mieux gérer les ressources mises à leur disposition.

Le Gouvernement a également poursuivi l'exécution de la stratégie d'amélioration des conditions de travail dans les administrations aux niveaux central et régional à travers le renforcement des staffs par le recrutement et la formation, la construction et l'équipement de locaux et la modernisation du réseau de communication administrative.

Il a œuvré à l'amélioration des capacités de l'inspection interne, notamment par le biais de l'échange des expériences acquises par les instances de contrôle relevant de l'Etat telles que l'Inspection Générale de l'Etat et l'Inspection Générale des Finances.

Le Gouvernement a accordé une attention particulière au renforcement des capacités de la protection civile et lui a fourni les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions dans les meilleures conditions. Il a créé dans ce cadre un centre d'opérations sophistiqué de vigilance, d'alerte et de gestion des crises pour un coût avoisinant le milliard d'ouguiyas. Ce centre constitue la principale composante du dispositif national de gestion instantanée des crises et de suivi des catastrophes qui couvre dans sa première phase les villes de Nouakchott, Nouadhibou, Rosso et Néma, pour s'étendre ensuite à toutes les régions du pays.

Une action est entreprise actuellement en vue de généraliser le service de la protection civile par la création et l'équipement de casernes dans toutes les villes du pays.

## **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés**

Le Gouvernement a continué son action visant à redynamiser et renforcer notre système judiciaire pour assurer son efficacité, le crédibiliser aux yeux des citoyens, rapprocher ses prestations des justiciables et le rendre apte à jouir de la confiance des investisseurs. Pour ce faire, il a procédé à la promulgation d'un arsenal juridique de nature à consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance et à promouvoir les droits de l'Homme.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'adoption de la loi relative à la lutte contre les violences faites aux femmes et la loi relative à la lutte contre la corruption, ainsi que le toilettage des textes se rapportant à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, en plus de la promulgation des textes d'application du code du commerce.

Il a été procédé également à l'opérationnalisation et à l'équipement des juridictions spécialisées dans la lutte contre l'esclavagisme à Néma pour la zone Est, à Arafat pour la zone Sud et à Nouadhibou pour la zone Nord. La construction des palais de justice et l'amélioration de la vie carcérale se poursuivent à travers la construction de nouvelles prisons et l'équipement de prisons existantes tout en améliorant les conditions sanitaires et nutritionnelles des prisonniers et en consacrant le principe d'amnistie dans la politique pénale.

Aux fins de modernisation et de renforcement des capacités de ce secteur, plusieurs sessions de formation ont été organisées au profit des professionnels, en particulier dans le domaine des droits de l'Homme et du crime transfrontalier. Une stratégie d'accès à la justice a été mise en place comportant la réactivation de l'office d'assistance judiciaire afin d'aider les pauvres à recouvrer leurs droits.

Des textes ont été élaborés pour réactualiser le cadre juridique relatif au travail des enfants et pour assurer l'adéquation de la législation du travail avec les normes internationales en la matière.

Sur le plan politique, le Gouvernement s'est attelé à concrétiser la volonté du Président de la République Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz de favoriser le consensus national et d'engager une politique d'ouverture permanente.

Dans ce cadre, plusieurs rencontres préliminaires et de concertation ont été tenues avec les différents courants de l'opposition afin d'aboutir à un consensus, ce qui a été couronné par l'organisation du dialogue national inclusif du 29 Septembre au 20 Octobre 2016.

Ce dialogue s'est soldé par la signature d'un document d'accord politique entre la majorité et l'opposition dialoguiste débouchant sur une refondation de la démocratie mauritanienne et son ancrage grâce à des réformes constitutionnelles et institutionnelles consolidant le système institutionnel et servant l'intérêt général.

Il est attendu que ces réformes aboutissent à une extension de la participation politique à travers la décision de recomposition des institutions permettant à toutes les forces vives de contribuer à l'édification nationale. Dans ce contexte, la création de conseils régionaux constitue le meilleur moyen pour permettre aux populations des différentes régions de prendre en charge la gestion de leurs affaires par l'intermédiaire de leurs représentants démocratiquement élus.

Un comité de suivi de la mise en œuvre des résolutions de ce dialogue, composé de représentants de la majorité et de l'opposition a été constitué.

Par souci de conforter l'équité et la cohésion sociale, le Gouvernement a consenti d'énormes efforts à la promotion et à la protection des droits humains, de l'égalité entre les citoyens et de la consécration de la solidarité sociale.

Ces efforts se sont concentrés sur la poursuite de l'application du plan d'action de mise en œuvre de la feuille de route relative à l'élimination des formes contemporaines de l'esclavage, l'application de la législation se rapportant à la criminalisation de l'esclavage et à la répression des pratiques esclavagistes, la création de juridictions compétentes en matière d'esclavage, l'adoption d'une loi interdisant la torture et la qualifiant de crime contre l'humanité, la réactivation de la stratégie nationale de protection sociale et l'entretien de rapports positifs avec les instances internationales des droits de l'Homme.

L'éclatant succès remporté par nos candidats à des postes importants dans les instances internationales chargées de la promotion et de la défense des droits de l'Homme, constitue une parfaite illustration de la reconnaissance par la communauté internationale des progrès accomplis par notre pays dans ce domaine et nous incite à persévérer dans cette voie.

Pour consolider les acquis, une législation visant à éradiquer toutes les formes de discrimination et criminalisant la violence faite aux femmes a été adoptée, tout en relançant la stratégie nationale de la cohésion sociale et le dispositif national de prévention de la torture.

S'agissant de l'action humanitaire, le Gouvernement a réactivé la stratégie d'action humanitaire et lancé une politique conséquente de gestion des catastrophes et des situations d'urgence. Il a offert des aides urgentes aux citoyens sinistrés par les inondations et a continué son appui aux démunis et aux franges vulnérables dans les villes et les campagnes à travers les boutiques Emel, la distribution gratuite de vivres, le financement de dizaines de microprojets et d'AGR dans le cadre des programmes du Commissariat à la Sécurité Alimentaire et du Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire.

Le budget d'investissement pour l'année prochaine prévoit cinq milliards d'ouguiyas consacrés à la prise en charge des situations d'urgence, en plus de sept milliards deux cent cinquante millions destinés au programme de lutte contre la pauvreté et pour l'éradication des séquelles de l'esclavage.

En matière d'instauration d'un climat propice à la liberté d'expression et de promotion de la société civile, le Gouvernement a soutenu l'organisation d'une concertation élargie en vue d'assainir le champ médiatique et a consenti un appui financier aux institutions de presse. Il a contribué au renforcement des capacités des instances de la société civile et de ses organisations professionnelles et encouragé leur participation à la chose publique.

Les media publics ont été ouverts sans restriction aux différents acteurs politiques, économiques, sociaux et aux ONGs. Tous les citoyens sont désormais bien informés de ce qui se passe à l'intérieur du pays et à l'extérieur grâce à l'élargissement de la couverture des réseaux radiophoniques, télévisuels, téléphoniques et internet.

Le Gouvernement poursuivra le renforcement du cadre juridique et institutionnel de la presse par l'adoption en 2017 d'une loi relative à la publicité.

### **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés**

La gouvernance dans ses dimensions diplomatiques, économiques, administratives, locales et environnementales a occupé une place prépondérante dans l'action gouvernementale pendant l'année écoulée.

Sur le plan diplomatique et sur une impulsion forte de Son Excellence le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, la poursuite d'une politique étrangère équilibrée a permis d'intensifier la présence de notre pays dans les activités internationales visant à consolider la paix et à promouvoir la coopération internationale tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral.

A cet égard, la réussite remarquable du 27<sup>e</sup> sommet des Etats membres de la ligue arabe organisé à Nouakchott au mois de Juillet 2016 par notre pays constitue une preuve éclatante de la position de leadership qu'occupe désormais la Mauritanie sur la scène régionale et internationale.

En effet, notre diplomatie a joué un rôle constructif dans la résolution de crises politiques et de conflits régionaux et internationaux. On note dans ce registre l'apport positif de notre pays dans les deux crises malienne et libyenne et sa recherche de solution pacifique aux problèmes posés dans ces deux pays frères.

Nos soldats participant aux missions de « casques bleus » en Centrafrique et en Côte d'Ivoire ont gagné la confiance de toutes les parties et l'ONU a officiellement valorisé l'excellence de l'exercice de leur mandat accompli avec un professionnalisme et un haut sens déontologique.

Quant aux mauritaniens à l'étranger, l'intérêt porté à leurs préoccupations, à l'établissement de liens avec eux et à la mise à leur disposition de services administratifs et consulaires de proximité, a constitué une priorité constante de notre politique étrangère. Le Gouvernement veille à prendre les dispositions nécessaires pour faciliter l'action de nos représentations consulaires dans ce domaine.

Concernant la gouvernance économique, le Gouvernement a adopté une politique de rigueur et de diversification de l'économie nationale pour consolider les acquis et a veillé au maintien des grands équilibres économiques, à l'augmentation des investissements et à la poursuite des efforts de rationalisations des dépenses de l'Etat.

A cet effet, une stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée a été élaborée pour la période 2016-2030 et le Gouvernement s'attache à sa réactualisation systématique et à l'exécution de stratégies sectorielles d'appui afin d'atteindre au plus vite nos objectifs de développement.

Au chapitre de la mobilisation des ressources requises, le Gouvernement a signé plus de 18 conventions de financement avec nos partenaires au développement pour une valeur globale dépassant les 140 milliards d'ouguiyas. Ces ressources substantielles sont consacrées aux secteurs vitaux tels l'élevage, la pêche, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'énergie, la protection sociale, la gouvernance et l'environnement.

Le programme d'investissement public et le cadre de dépenses à moyen terme (2016-2018) ont été conçus dans une optique de renforcement des outils de programmation et de suivi des investissements conformément aux objectifs de développement et aux stratégies sectorielles.

Pour combler le vide juridique de notre système national de planification du développement et pour rationaliser le programme d'investissement public qui représente un outil central d'exécution de la politique nationale de développement, un cadre institutionnel a été mis en place. Ce cadre permet de concevoir, et de sélectionner un programme d'investissement public conséquent qui intègre toutes les dépenses d'investissement de l'Etat, de ses établissements et de ses administrations dans le budget général de l'Etat.

Cette tendance se confirme dans le budget 2017 où près de 87 milliards des ressources propres de l'Etat sont consacrés aux projets et programmes devant contribuer à transformer la structure de l'économie dans le sens d'une dynamique qui impulse fortement la croissance afin de réduire considérablement la pauvreté.

S'agissant de l'appui à l'investissement privé, un progrès important a été réalisé en matière d'assainissement du climat des affaires se traduisant par la progression de notre pays de 8 points dans le classement mondial de la qualité de l'indice « doing business ». Il s'agit d'un bond fulgurant de 16 points en deux ans seulement. Cela est dû à l'adoption d'une feuille de route pour l'amélioration des indicateurs de performance du climat des affaires comportant, entre autres, l'établissement d'un formulaire uniformisé de la demande d'installation des entreprises et la simplification des procédures au guichet unique.

Parallèlement à cela, votre auguste assemblée a adopté, au cours de la présente session, un projet de loi que le Gouvernement a initié et qui porte sur le partenariat public-privé. Cette loi est de nature à consolider les acquis et ouvrir des perspectives prometteuses pour

l'investissement dans les différents domaines de l'économie et des services dans le cadre de l'approche de partenariat qui est devenu aujourd'hui l'un des fondements essentiels des stratégies de développement durable dans le monde.

Le Gouvernement étudie actuellement des mécanismes de financement et d'exécution du projet de l'initiative « Produisons en Mauritanie » qui vise, entre autres, à créer cinq pôles technologiques pilotes dans des secteurs porteurs à fort potentiel de croissance, de création de valeur ajoutée et d'emploi.

Il est attendu que ce projet dont le coût global s'élève à 26 milliards d'ouguiyas permette à la Mauritanie de produire des marchandises qui ont coûté à l'importation en 2015 l'équivalent en devises d'environ 200 milliards ouguiyas, ce qui représente pour le pays un manque à gagner de l'ordre de 10% du PIB, en plus de 30.000 postes d'emploi.

### **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés**

Dans le cadre du développement de la gouvernance territoriale, le Gouvernement a poursuivi la redynamisation des options stratégiques contenues dans la loi d'orientation de l'aménagement du territoire à travers l'élaboration de textes règlementaires relatifs aux outils stratégiques d'aménagement du territoire et d'encadrement des opérations d'urbanisation.

Un important progrès a été réalisé dans l'instauration d'outils techniques d'aménagement du territoire, notamment le plan d'aménagement du territoire et ses dérivés régionaux. Il sera procédé à l'exécution d'un programme national d'accompagnement de l'urbanisation et d'amélioration de la compétitivité des infrastructures sociales et communautaires, le redéploiement des institutions, projets et programmes publics sur toute l'étendue du territoire national en vue d'assurer l'équité entre les régions.

L'Etat a prévu pour ce secteur sur le budget 2017 un montant de onze milliards trois cents millions d'ouguiyas d'investissement public.

Dans le domaine de l'environnement, le Gouvernement a intensifié ses efforts visant à garantir une protection efficace de nos ressources naturelles par la préservation des pâturages, la lutte contre la pollution et la désertification, le renforcement des mesures de protection contre les risques de tsunami, d'inondations et d'ensablement, ainsi que la préservation de la biodiversité.

En matière de protection de la nature, 11.371 km linéaires de lignes anti-incendie ont été réalisés, en plus de l'encadrement de 2.000 comités villageois dans le cadre de la campagne nationale de protection des pâturages au titre de l'année 2015-2016, la production de 776000 arbustes, la fixation des sols sur 177 km linéaires dans 27 sites pour éviter l'érosion et la protection de 550 ha dans 8 wilayas.

Le Gouvernement a fixé la ligne de parcours de la muraille verte sur 270 km dans la wilaya du Trarza et a finalisé les procédures de passation des marchés relatifs à l'acquisition et à l'installation du matériel de protection et de fixation dans 36 sites choisis.

Dans le domaine de la lutte contre l'érosion des côtes et la protection contre les inondations, le cordon dunaire au niveau de la plage de Nouakchott a été renforcé par une fixation mécanique et biologique.

En matière de préservation de la biodiversité, 5 installations hydrauliques mécaniques ont été réhabilitées et entretenues au niveau du parc de Diawling, en plus de la réhabilitation et de l'extension de 12 km de pistes de désenclavement, la création d'une réserve nationale à Awleygat et le lancement des opérations de production de 150.000 arbustes de sept espèces locales et de trois espèces importées.

Sur le plan de l'appui institutionnel, les capacités de l'Office National de Météorologie ont été renforcées en matière de prévisions climatiques à travers la formation de ses cadres spécialisés et l'acquisition et l'installation d'un nombre supplémentaire de stations météo et de pluviomètres agricoles. Notre pays a signé la convention de Paris sur le changement climatique et d'autres protocoles de coopération dans le domaine de la protection de la biodiversité, de la lutte contre la désertification et de la gestion des ressources naturelles.

### **Mesdames et Messieurs**

Conscient que l'existence d'une administration publique moderne et efficace est une condition *sine qua non* de la réalisation des objectifs d'un service public qui sert le citoyen, le Gouvernement a procédé à l'adaptation du cadre institutionnel et organisationnel de l'administration publique par la promulgation de textes d'application des lois, l'informatisation et la classification des dossiers du personnel de l'Etat, la préparation du lancement de l'opérationnalisation du système de gestion intégré de ce personnel et le renforcement des capacités de celui-ci par la formation et la création d'un statut de gestionnaires du personnel.

Pour consolider la protection des droits des travailleurs et assurer la mauritanisation des postes, des campagnes d'inspection massives ont été menées pour dépister et réprimer les violations de la législation du travail, ce qui a permis de recenser 446 entreprises visitées et 314 travailleurs étrangers dépourvus de licences de travail et dont les postes ont été affectés directement à des mauritaniens.

Le Gouvernement a entamé une révision du code du travail en vue d'améliorer la protection des catégories modestes de femmes, enfants et de handicapés.

### **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés**

Concernant l'axe relatif à l'édification d'une économie compétitive générant une croissance qui profite à tous, le Gouvernement a mené des politiques de rigueur visant à résorber le choc

résultant de la chute à l'échelle mondiale des cours des minerais tout en maintenant un taux de croissance permettant de consolider les efforts de réduction de la pauvreté et du chômage.

Cette politique a permis de conserver les acquis et de renouer avec la relance économique puisqu'on s'attend que le taux de croissance du produit local global net passe de 2% en 2015 à 3.1% en 2016, et ce en raison des bonnes performances du secteur agricole, de la relance que connaît le secteur des mines et de l'évolution positive du secteur de la pêche.

Il est prévu en 2017 que le taux de croissance du produit local global en valeur réelle sera de l'ordre de 5% en raison notamment des prévisions favorables dans le secteur des cultures irriguées et de l'augmentation de la production de la SNIM, en plus de l'extension prévue de la mine d'or de Tasiast et de l'amélioration des performances du secteur de la pêche.

En outre, le Gouvernement a réussi à réduire le taux d'inflation qui n'a guère dépassé 1.3% au lieu des 3.6% qui étaient prévus au titre de l'année 2016. Cette réduction est due aux légères variations des prix de matières de base au cours des trois premiers trimestres de l'année, en plus de la maîtrise de la masse monétaire. Quant aux prévisions de 2017, on s'attend à ce que l'augmentation des prix des produits de consommation reste dans les limites de 4%.

Par souci de pérenniser les fondements de l'essor économique, des efforts soutenus ont été déployés en vue de développer les infrastructures structurantes tout en veillant sur l'exploitation optimale des ressources des secteurs productifs et des services.

Ainsi, les efforts soutenus dans le domaine de la construction des routes ont-ils permis de porter le réseau routier national à plus de 5015 km dont 450 km de routes bitumées en 2016 (avec livraison effective de 170 km et des travaux qui se poursuivent dans le reste).

Dans ce cadre, le Gouvernement a prévu sur le budget 2017 près de vingt huit milliards cinq cent millions d'ouguiyas pour la construction des routes Atar-Zoueirat, Kaédi-Maghama, Kiffa-Boumeid, Mederdra-R'Kiz ; en plus de l'achèvement de la route Atar-Tidjikja et la construction des tronçons Benchab de la nationale n°1, Keur Macène-Océan Atlantique et Parc Idini-route de l'espoir, et la poursuite de l'entretien routier.

En sus d'autres installations importantes comme la bretelle au niveau de l'aéroport international d'Oum Tounsi et le pont de Kamour qui assure la fluidité de la circulation pendant la saison des pluies.

Il est prévu que les travaux dans le pont de la place Madrid débutent en 2017.

Pour atténuer le problème du transport urbain dans la capitale, en particulier pour les couches vulnérables telles les travailleurs et les étudiants, le Gouvernement a renforcé le parc automobile de la Société Nationale de Transport Public à travers l'acquisition de 130 bus supplémentaires.

Dans le domaine du transport maritime, le Port Autonome de Nouakchott a reçu le certificat de conformité aux normes du code international de sécurité des navires et installations portuaires. Il sera procédé en début d'année 2017 au lancement du processus de financement de la construction dans ce port d'un quai pour les conteneurs suivant la formule de partenariat public-privé.

Dans le domaine du transport aérien, la mise en service de l'aéroport international d'Oum Tounsi a commencé avec une capacité d'accueil de deux millions de voyageurs par an. Cet aéroport est doté d'équipements de pointe et devra devenir rapidement une plaque tournante de l'aviation internationale dans la sous-région.

Le parc d'avions de la Mauritania Air-line a été renforcé par l'acquisition d'un avion neuf de type Boeing 737-800 pour augmenter sa compétitivité, un autre avion devra incessamment rejoindre ce parc.

### **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés**

L'accès universel à une énergie adéquate et à moindre coût occupe une place de choix dans les préoccupations du Gouvernement au vu de l'importance vitale et structurante de ce secteur qui contribue à la création des conditions favorables au développement économique et à l'amélioration des conditions de vie de la population.

C'est ainsi que les efforts du Gouvernement se sont focalisés particulièrement sur l'augmentation de la production de l'électricité à partir des énergies renouvelables et sur la création et l'extension des réseaux de distribution.

Dans ce cadre, il a été procédé à la pose de la première pierre de la construction de la station solaire de Nouakchott avec une capacité de 50 MW et les opérations d'hybridation solaire ont été finalisées pour huit centrales thermiques à Atar, Choum, Akjoujt, Boulenwar, Boutilimit et Aleg. Les travaux se poursuivent pour parachever deux autres stations à Aioune et Benchab et finaliser la construction d'une station hybride à Kiffa.

En même temps, l'extension du réseau d'interconnexion se poursuit. Les travaux de la ligne 33 kilovolts reliant Kaédi à Boghé ont été achevés et des marchés ont été conclus pour la réalisation de la ligne 33 kilovolts Boghé-Bouhdida et de la ligne 33 kilovolts au niveau du projet de l'électrification de la zone Est sur une longueur de 650 km. M'Bout et Sélibabi ont été reliés par une ligne 90 kv et une ligne 33 kv sur une longueur de 300 km. La construction de la boucle électrique 33 kv au niveau du centre émetteur de Nouakchott a été achevée. La connexion de la station centrale Nord relevant de l'OMVS par une ligne haute tension de 21 kv est en cours de réalisation. De même, la zone de pêche maritime située à 28 km au Sud de Nouakchott est en passe d'être connectée au réseau de la capitale.

Dans ce même cadre, les connexions suivantes ont été réalisées : Boghé-Bouhdida, Doueirara-Tintane, N'beika-Moudjéria et Jawnaba-Achram. Les localités de Béni Naji 1 et 2, Boubakar,

Ribat, Nemjatt et Achweybir ont été électrifiées. Le réseau de Lexeiba a bénéficié d'une intensification appréciable ; et les travaux d'électrification de Bousteila par l'énergie hybride est en stade avancé de finalisation.

Les réseaux de distribution des villes de Kankossa, Djiguenni, Boghé, Kaédi, Ouad Naga et Goraye ont connu des extensions. C'est aussi le cas des deux localités de Diaguili et de N'Tekatt, tandis que les travaux d'extension du réseau d'Atar et d'El Widiane sont en cours.

Des axes importants du Hodh Echarghi : Néma -Timbédra, Néma -Echemmim, Néma - Adelbegrou, et Adelbegrou – Boughle, en plus d'Amourj et de Bangou, bénéficieront du réseau MT de 650 Km dont la pose de la première pierre vient d'être effectuée.

Pendant sa dernière visite dans la wilaya du Tagant, le Président de la République a inauguré l'extension du réseau de la ville de Tidjikja avec une capacité qui suffit à approvisionner 2.400 foyers en énergie électrique, en plus de l'éclairage public.

Par ailleurs, deux stations hybrides ont été réceptionnées à N'Diogo et à Tendaghmajik et les contrats d'exécution des deux stations de Néma et d'Adel Bagrou ont été conclus. Les travaux de construction du centre de commandement sont à un stade avancé.

D'importants projets sont en cours de préparation dont la construction d'une station à Boulenoir pour la production de 100 MW d'électricité à partir de l'énergie éolienne, en plus d'un grand nombre de lignes de transport de Nouakchott vers la frontière avec le Sénégal, entre Nouakchott et Nouadhibou, entre Aleg et Boghé, entre Boutilimit et Sangrava, entre Sélibabi et Kiffa, les stations côtières hybridées à l'énergie éolienne et la boucle électrique 33 kv Kaédi-Sélibabi-M'Bout.

Ces projets entreront en phase d'exécution dans le courant de l'année 2017, alors que d'autres projets sont à l'étude dont notamment le projet de ligne haute tension Nouakchott-Zoueirat, la ligne haute tension Nouakchott-Khaye, le projet de développement du champ de Panda pour produire l'électricité à partir du gaz, en plus de l'installation de deux nouveaux réseaux autonomes dans les deux Hodhs et la construction de deux stations hybrides à Tidjikja et Achram.

Les allocations du programme de développement et de rénovation des infrastructures électriques dans le budget 2017 s'élèvent à 4 milliards d'ouguiyas.

Dans le domaine des techniques de l'information et de la communication (TIC), le Gouvernement a lancé le projet de connexion nationale et renforcé les infrastructures internet à travers la réalisation de 14 centres d'accès haut débit.

La couverture en communication numérique a été étendue aux zones septentrionales du pays sur un axe Zoueirat-Bir Oumgrein-Ain Bintili. Les travaux du programme de sécurisation des communications sur l'étendue du territoire national se poursuivent. Un observatoire des TIC

a été également créé et des logiciels de traitement des informations administratives ont été développés.

Le Gouvernement a œuvré pour l'accélération du rythme de développement de l'économie numérique à travers l'expansion à grande échelle des services bancaires électroniques, tout en favorisant l'innovation dans les métiers de l'information et de la communication et en vulgarisant la culture de l'entrepreneuriat basé sur ces techniques, notamment chez les jeunes.

Des négociations sont en cours avec des investisseurs étrangers pour la mise en place d'un pôle technologique et d'un serveur d'hébergement des projets conçus par les jeunes.

S'agissant des perspectives d'avenir, les travaux d'installation des parties restantes du réseau de fibres optiques haut débit seront lancés sur les axes Nouakchott-Atar-Choum, Rosso-Boghé-Kaédi, Sélibabi-Kiffa-Aioune-Néma, en plus du cercle local au niveau de Nouakchott.

Le Gouvernement s'attellera également à l'élaboration et l'application d'une stratégie nationale de sécurité cybernétique et de lutte contre le crime cybernétique, ainsi qu'à la création d'instances nationales d'accréditation électronique et d'enregistrement afin de fiabiliser les transactions numériques et l'e-commerce.

#### **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés**

En matière de développement des secteurs prometteurs, le Gouvernement s'est attaché à réaliser le meilleur rendement socio-économique de l'exploitation judicieuse et durable des ressources et potentialités des secteurs productifs et des services, et ce par l'application de stratégies sectorielles visant à valoriser le potentiel et optimaliser l'impact positif dans les domaines des hydrocarbures, des mines, de la pêche, de l'agriculture, de l'élevage, en plus du développement urbain, de l'industrie, du commerce et du tourisme.

C'est ainsi que dans le domaine des hydrocarbures, l'amendement de la législation en vigueur a permis des améliorations substantielles favorisant les opérations de prospection dans de nouvelles zones prometteuses du bassin côtier. Dans ce cadre, le contrat signé avec la société Cosmos Energy devra fournir d'importantes informations sur le champ gazier « Hmeym » au niveau du secteur C8 du bassin côtier.

Des négociations sont en cours pour délivrer des licences de prospection gazière et pétrolière dans de nouvelles zones à potentiel avéré.

Concernant le développement des découvertes, le Gouvernement cherche à attirer des partenaires pour exploiter le champ gazier Panda dans la production de l'énergie électrique.

Par ailleurs, le Gouvernement a renforcé le système d'approvisionnement du pays en hydrocarbures liquides et gaziers.

Des études préliminaires sont menées pour l'équipement du nouveau quai pétrolier, l'extension des installations de stockage appartenant à l'Etat à Nouakchott et la construction d'installations de stockage dans certaines villes de l'intérieur comme Zoueirat et Nouadhibou.

Dans le domaine des mines, le Gouvernement a œuvré à la promotion du potentiel géologique et minier national et à le faire connaître. Dans ce cadre, notre pays a organisé avec un grand succès la 4<sup>e</sup> session du congrès Mauritanides, et a participé à plusieurs forums miniers régionaux et internationaux.

Dans ce cadre, trois nouvelles licences d'exploitation ont été délivrées dont deux pour le quartz et une pour les terres noires, alors que 16 nouvelles licences de prospection ont été données en plus du renouvellement de 22 autres licences. Le nombre total des licences de prospection s'élève à 100.

Pour adapter le cadre juridique aux exigences de l'exploitation rationnelle et compétitive des ressources, le Gouvernement a poursuivi la révision des textes législatifs et réglementaires, y compris la convention minière type. Dans ce domaine, le processus d'élaboration d'une nouvelle stratégie minière a été lancé.

Concernant le secteur de la pêche maritime, le Gouvernement s'est attelé à l'exécution de la stratégie nationale de la gestion responsable pour un développement durable de la pêche et de l'économie maritime 2015-2019 qui a introduit, entre autres nouveautés, un mécanisme de gestion par quotas au lieu de la gestion par l'effort comme voie d'accès transparent à la ressource.

Les efforts déployés ont permis d'aboutir à des résultats substantiels puisque la production totale a atteint à la fin du mois de septembre dernier 500000 tonnes, soit une augmentation de 35% par rapport à la même période de 2015, alors que les recettes provenant du secteur et versées au Trésor Public ont atteint 35 milliards d'ouguiyas hors la compensation découlant de la convention avec l'Union Européenne, ce qui représente une augmentation de 64% par rapport à la même période de 2015.

Au cours de ces neuf mois de 2016, les exportations du secteur ont atteint 530,5 millions de \$ contre 385,9 millions de \$ pendant la même période de 2015, soit une augmentation de 37% alors que les quantités exportées s'élèvent à 637000 tonnes, avec un accroissement de 35% par rapport à la même période de 2015.

Par ailleurs, la contribution du secteur à la balance des paiements a été de 588,82 Millions dollars américains.

Sur un autre registre, les plans d'aménagement ont été élaborés et réactualisés, les systèmes de recherche, d'inspection et du contrôle de la qualité ont été renforcés et les nouvelles législations et normes de régulation de l'accès et de l'exploitation ont été appliquées. Le code

de la marine marchande a été également révisé pour son adéquation avec les législations internationales relatives à la sécurité et à la sûreté en matière de transport maritime.

En matière d'emploi, le secteur de la pêche fournit actuellement 55000 postes d'emploi directs, en plus de dizaines de milliers d'autres postes indirects. 17 embarcations ont été fabriquées et remises aux chômeurs pour être exploitées dans la pêche côtière.

Dans le domaine des infrastructures, l'extension du port de pêche artisanale de Nouadhibou a été réceptionnée et le wharf « Tikan » de pêche fluvial est mis en service, alors que les travaux de construction du port de Tanit et d'un marché de poisson à Nouakchott se poursuivent. La construction d'un port en eaux profondes au niveau de N'Diago a débuté concomitamment avec la finalisation des études relatives à la construction d'un port de pêche artisanale au kilomètre 144 sur la route Nouakchott-Rosso et à la construction d'un complexe intégré de pêche artisanale comportant un port et des installations industrielles de transformation des produits de pêche.

En ce qui concerne les perspectives d'avenir, une stratégie dédiée à la pêche et à la pisciculture en milieu continental et fluvial est en cours d'élaboration pour la première fois dans notre pays. A cet effet, des études préliminaires ont été réalisées pour localiser les points d'eau permanents et identifier les caractéristiques des endroits du fleuve susceptibles d'accueillir une telle exploitation au niveau des wilayas du Trarza, du Brakna et du Gorgol. Au moment où le projet pilote Foum Gleita bénéficie de l'appui et du suivi, d'autres zones à potentiel probant comme Mahmouda au Hodh Charghi, Kankossa en Assaba et Tamourt N'Aj au Tagant sont l'objet d'une attention particulière.

Quant à l'agriculture, le Gouvernement a accordé un grand intérêt à son développement à travers l'exécution d'importants projets visant l'augmentation des superficies cultivables, la maîtrise des eaux, la préservation du milieu agricole, l'appui aux agriculteurs et l'adoption d'une politique fondée sur la diversification, la recherche et l'innovation.

En matière d'augmentation des superficies cultivables, l'accent a été mis particulièrement sur l'aménagement des périmètres, ce qui s'est traduit par l'extension du périmètre de Boghé par l'aménagement de 2210 ha sur 2612 ha prévus initialement et l'aménagement de 250 ha dans le périmètre de Nguek, en plus de 100 ha sur 400 ha prévus dans le périmètre de Tenider.

En revanche, les travaux de réhabilitation et d'extension qui étaient prévus au niveau de tous les périmètres du Guidimagha ont été achevés et le périmètre de Maghama et 800 ha du périmètre de Foum Gleita ont été réhabilités. Les travaux de réhabilitation de 250 ha dans l'ouest du Brakna et de 300 ha dans la wilaya du Trarza se poursuivent, alors que les études relatives à l'aménagement des terres agricoles de l'Aftout Sahli sont en voie de finalisation.

Pour ce qui est de la maîtrise des eaux, un progrès notoire a été réalisé dans l'exécution du projet de canal Aftout Sahli où les travaux de terrassement des trois segments du projet sont pratiquement terminés et le taux de réalisation des installations est très avancé.

Le forage et le l'ajustement des axes hydrauliques se poursuivent avec l'achèvement du terrassement et la réalisation de 45% des installations au niveau du projet du curage et d'approfondissement de l'affluent M'Balel, alors que les travaux de curage de 3200 m linéaires dans le cadre de l'entretien des axes hydrauliques du Trarza sont parachevés. Des travaux sont entrepris pour le forage et le curage de 20 autres kilomètres d'axes hydrauliques dans la localité de Sokomou Bourguiba, en plus de la construction d'une station de pompage dans la localité de N'Diom.

Dans le domaine des barrages, le Président de la République a procédé lors sa dernière visite en Adrar à la pose de la première pierre du barrage de Seguelil, alors que des études sont en cours pour la construction de trois autres barrages programmés dans la zone des oasis. La réhabilitation de cinq petits barrages a été réalisée, alors que la réhabilitation de quatre autres se poursuit ainsi que l'élaboration des études relatives à cinq barrages supplémentaires de cette même catégorie.

Le processus de mobilisation des ressources nécessaires pour la construction de quatre gros barrages dans les wilayas du Guidimagha (Mourvila), de l'Assaba (Al Gharga), du Hodh Gharbi (Barghatni) et du Gorgol (Tagouten) est engagé. Dans ce même cadre, 106 digues ont été renforcées pour la mise en valeur de 2129 ha de terres agricoles de décrue.

Le Gouvernement a accordé une attention particulière à la préservation du milieu agricole, au désenclavement des zones de production et à la lutte contre les prédateurs.

Il a fourni un appui aux agriculteurs en intrants indispensables (engrais et insecticides) et a distribué 500 tonnes de semences traditionnelles aux cultivateurs des wilayas agro-pastorales et 40 tonnes de semences maraichères.

Au niveau des oasis, le Gouvernement s'est attaqué résolument à la lutte contre le charançon rouge des palmiers, ce fléau destructeur qui est apparu pour la première fois dans notre pays et qui est désormais circonscrit en prélude à son élimination.

Sur le plan de la mécanisation, l'acquisition de 35 tracteurs est envisagée au profit des cultures sous pluie.

En matière de diversification, de recherche et d'innovation, les efforts pour l'introduction de la culture du blé se poursuivent et la couverture des besoins en riz local est assurée à un taux élevé.

On s'attend à ce que la production agricole connaisse un bond qualitatif grâce aux crédits substantiels qui lui sont alloués sur le budget d'investissement 2017 (quatorze milliards huit cent millions d'ouguiyas).

Une nouvelle formule de maraichage est actuellement expérimentée au niveau du kilomètre 17 sur la route Nouakchott-Rosso ainsi que la culture de fourrages dans la ferme de N'Beyket Lahwach. Cette expérimentation montre des résultats probants.

Dans ce même contexte, le Gouvernement a encouragé horticulture en offrant aux arboriculteurs d'importantes quantités de semences et de matériels. Il a réalisé une trentaine de puits artésiens pour l'irrigation des palmeraies, a équipé à ces fins 150 puits par des pompes solaires et a passé un contrat pour la construction à Atar d'un laboratoire et d'une unité de conditionnement des dattes.

En ce qui concerne le complexe de culture des cannes et de raffinage du sucre, les autorités compétentes continuent le développement de pépinières, la mobilisation des financements et le perfectionnement des staffs techniques.

Le système de recherche et d'innovation agricole sera incessamment enrichi par deux grands laboratoires et d'un bloc frigorifique moderne, en collaboration avec l'Agence Internationale d'Energie Atomique.

S'agissant du secteur de l'élevage, le Gouvernement a mis l'accent sur le développement des filières, le perfectionnement du système de santé animale, la construction des parcs, l'amélioration des souches, l'approvisionnement du marché national en médicaments vétérinaires et, en général, sur le renforcement des capacités des acteurs.

Le Gouvernement s'est particulièrement intéressé à la diversification et à la transformation des produits dérivés. Dans ce cadre, l'usine laitière de Néma a été mise en marche et une deuxième usine laitière est en train d'être installée à Boghé. Les travaux de construction de 09 parcs de vaccination se poursuivent en Assaba (Kiffa et Kankossa) et au Tagant (Tidjikdja et Moudjéria), ainsi que celle de 03 centres de contrôle de la santé animale (à Nouadhibou, Kankossa, et Kobenni). De même, la construction du centre de développement de l'élevage des camelins à Nouakchott (km 17) et celle de la ferme des ovins de Benichab ont été achevées.

En matière de santé animale, une campagne nationale a été organisée en vue de la vaccination du bétail contre les maladies ainsi qu'une campagne nationale pour renforcer le contrôle sanitaire des produits animaliers ou d'origine animale. Dans le cadre du programme de lutte contre l'abattage anarchique, deux nouveaux abattoirs seront créés dans les mois prochains à Nouakchott, l'un à Tenoueich, et l'autre à El Mina.

Par souci d'amélioration de la productivité, le Gouvernement a poursuivi ses efforts de perfectionnement des souches et pedigrees. L'expérimentation a donné des résultats encourageants au niveau des fermes pilotes d'élevage bovin.

Le Gouvernement œuvrera à la valorisation des potentialités que recèle le secteur de l'élevage à travers la gestion rationnelle des ressources d'alimentation animale,

l'augmentation des financements publics, la promotion de l'investissement privé et le partenariat entre les secteurs public et privé.

### **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés**

En raison de l'accroissement soutenu de la proportion des habitants vivant en milieu urbain qui représente la moitié de la population, le Gouvernement a veillé à l'achèvement du programme d'élimination des quartiers anarchiques de la ville de Nouakchott et à doter nos villes en province d'outils modernes de gestion de l'espace urbain à même de leur garantir un développement sécurisé et harmonieux.

Dans ce cadre, des mesures ont été prises pour l'extension et la modernisation des villes de Boutilimit, Aleg, Boulenoir, Benichab, Sélibabi, Ouad Naga, Sangrava, N'Beika, Bir Mogrein et Lexeiba. Le travail se poursuivra dans ces ateliers auxquels s'ajouteront d'autres nouveaux ateliers d'extension et de modernisation des villes de Boghé, Guerou, Kiffa, Aioune, Timbedra, Néma, Djiguenni et Adel Bagrou.

Le Gouvernement a poursuivi la politique de regroupement des villages et localités. Il a créé ainsi de nouveaux pôles à Boulehrath, Sabhallah, et il a parachevé l'équipement d'autres regroupements à Foum Gleita, Adel Bagrou et Oum Savia, alors qu'un nouveau regroupement à Tinwemend dans la wilaya de l'Adrar a débuté.

Dans le domaine des locaux et équipements publics, l'exécution de 130 projets de construction de locaux et équipements publics se poursuit pour un coût global de 21 milliards d'ouguiyas. Les travaux de construction du nouveau marché de la capitale d'un coût total de 6 milliards d'ouguiyas sont à un stade avancé et les études relatives à la construction de la grande mosquée d'un coût global de 12 milliards d'ouguiyas sont parachevées, alors que l'étude relative à la construction d'un centre commercial waqf à Arafat d'un coût de 4.2 milliards d'ouguiya au profit de l'Université Islamique d'Aioune a été finalisée.

Pour ce qui est du domaine du commerce et de l'industrie, le Gouvernement a poursuivi ses efforts visant à organiser et moderniser le secteur du commerce de manière à garantir la régulation de ses activités et l'établissement d'un système pérenne d'approvisionnement en denrées de consommation massive.

L'action s'est focalisée sur la protection du consommateur par l'interdiction du monopole, la répression de la fraude et la saisie des produits contrefaits ou périmés. En outre, le Gouvernement a initié un projet de loi garantissant une véritable concurrence et envisage la création d'une agence spécialisée dans ce domaine.

La stratégie nationale de développement industrielle est entrée en vigueur à la suite de l'adoption de la politique relative aux infrastructures industrielles de haute qualité. Il a été procédé au lancement officiel d'un projet comportant la création d'un réseau de centres

technologiques de nature à impulser l'industrialisation, et les TDR d'études d'aménagement de nouvelles zones industrielles ont été élaborés.

Le Gouvernement a conçu et appliqué une nouvelle stratégie nationale du tourisme prenant en compte les exigences de la valorisation du rôle de cette industrie vitale comme levier de croissance économique et pourvoyeur de postes de travail. L'étude de faisabilité de la création d'une école hôtelière est en cours suivant la formule de partenariat public-privé.

Une stratégie de marketing de « la destination Mauritanie» Mauritanie a été mise en place. Une vaste campagne de promotion a été menée tout au long de la saison touristique ciblant la France en tant que principal « exportateur » traditionnel de touristes vers notre pays tout en cherchant à diversifier les marchés visés avec en ligne de mire la Belgique, l'Espagne et l'Allemagne.

Dans le secteur des assurances, les polices d'assurances ont été mises en conformité avec les récépissés. Des mesures antidumping ont été prises. Les capitaux des sociétés d'assurances seront transférés des banques primaires vers la Banque Centrale afin de garantir l'indemnisation appropriée des victimes.

Le Gouvernement étudiera la possibilité d'instituer des contrats d'assurance agricole.

Quant à l'artisanat, le Gouvernement a accordé une grande importance pour sa promotion et son développement eu égard à son rôle de conservatoire de la mémoire nationale, aux potentiels d'innovation qu'il recèle et aux postes d'emploi qu'il fournit.

Dans ce cadre, des journées de l'artisanat et de la culture ont été organisées à Nouakchott et notre pays a participé à plusieurs expositions internationales pour faire connaître le talent de nos artisans.

Ces actions seront renforcées par la réactualisation du cadre institutionnel de ce secteur, la rénovation de ses infrastructures, l'élaboration d'une stratégie nationale pour son développement, la révision de la loi portant code de l'artisanat, l'édification d'un village de l'artisanat et la création d'un centre national de formation et de développement des métiers de l'artisanat.

### **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés**

Concernant le troisième axe de l'action gouvernementale relatif au développement des ressources humaines et l'extension de l'accès aux services de base, le Gouvernement s'est employé à développer un capital humain permettant aux individus d'optimiser l'exploitation des opportunités offertes par la dynamique de croissance économique que connaît le pays pour assurer leur propre prospérité, celle des leurs et contribuer au développement du pays.

Aussi, dans le domaine de l'éducation, l'année écoulée a-t-elle été marquée par un effort soutenu du Gouvernement aux fins d'améliorer notre système éducatif.

C'est ainsi que le programme d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation a été lancé pour un enveloppe financière de 10 milliards d'ouguiyas entièrement prise en charge sur le budget de l'Etat et dont la première phase a vu la construction de 75 écoles et établissements secondaires, en plus de la construction de 101 installations scolaires dans le cadre d'autres projets.

Sur le plan de l'élargissement de l'offre éducative de haute qualité, une école d'excellence à Nouakchott Ouest et 3 lycées d'excellence au Brakna, au Guidimagha et à Nouakchott Nord ont été ouverts, en plus d'un lycée pilote à Kaédi, alors que la préparation de l'ouverture d'un lycée pilote à Chami est en cours.

Parallèlement, 19 réseaux de réussite scolaire dans les zones d'éducation prioritaire ont été créés, ainsi que la prise en charge de 493 cantines scolaires profitant à plus de 90.000 enfants dans ces zones.

Le Gouvernement œuvrera à l'introduction de plus de réformes pour renforcer la bonne gouvernance, mettre en place des mécanismes d'exploitation optimale des ressources humaines et matérielles, consolider la formation de base à travers la formation des formateurs, améliorer les conditions d'accès aux écoles de formation des enseignants et procéder à la révision des programmes de formation initiale et à la réécriture des curricula conformément aux objectifs des disciplines.

Par ailleurs, 207.684 d'exemplaires de manuels scolaires et 319.302 d'outils scolaires ont été distribués dans plusieurs wilayas.

Les établissements seront dotés de matériels et instruments nécessaires à l'équipement des laboratoires et salles spécialisées en vue de redynamiser l'enseignement des sciences pour qu'il réponde aux besoins du développement du pays.

Par souci d'améliorer le rendement et éviter la dispersion des moyens, l'accent sera mis sur la rationalisation de la carte scolaire en mettant un terme à l'ouverture anarchique des écoles et en favorisant les regroupements tout en tenant compte des spécificités des zones d'éducation prioritaire.

Signalons ici que les allocations du secteur de l'éducation dans le budget d'investissement 2017 s'élèvent à deux milliards huit cent cinquante millions d'ouguiyas consacrés à l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation et au programme de rénovation du système éducatif.

Concernant le secteur de la formation technique et professionnelle (FTP), le processus d'actualisation de la stratégie nationale de la FTP a été lancé et les textes réglementaires nécessaires à la redynamisation du pilotage ont été élaborés.

Un programme de renforcement des capacités touchant 600 personnes environ a été réalisé. Le nombre de sortants du système de FTP, au titre de 2016, a atteint plus de 2.200 agents

qualifiés (techniciens et techniciens supérieurs), alors que 6.249 poursuivent leur formation initiale. Outre la formation initiale, 7000 jeunes ont bénéficié d'un recyclage qualifiant et 100 stagiaires poursuivent un apprentissage dans les métiers des travaux publics.

Les études relatives au suivi de l'insertion des sortants de notre système national de FTP montrent que ce système détient un haut niveau d'efficacité puisque le taux d'insertion de ses sortants dans la vie active a atteint 76.5%.

Dans le domaine des infrastructures, sept établissements ont été réhabilités, agrandis et équipés et 13 autres établissements soumis à un contrat-programme signé avec l'Etat ont bénéficié d'appui pour le renforcement de leurs capacités.

S'agissant des perspectives d'avenir, le Gouvernement poursuivra ses efforts en matière de renforcement des capacités de la FTP, notamment dans le domaine du pilotage, de l'ingénierie de formation et de l'identification des besoins du marché du travail.

Onze établissements de formation seront dotés d'équipements appropriés, tandis que quatre autres seront construits ou réhabilités. Des programmes de formation qualifiante seront finalisés au profit de 7967 bénéficiaires. L'un de ces programmes sera dédié à la formation des jeunes et leur qualification dans les domaines des travaux publics, des métiers de pêche et d'agriculture.

Concernant l'enseignement supérieur, le Gouvernement a axé son action sur le renforcement des capacités de ce secteur, sur l'amélioration du niveau de ses sortants et sur l'adéquation de son enseignement avec les besoins du développement. A cet effet, un plan triennal 2015-2017 a été mis en œuvre pour la rénovation de ce système à travers des réformes qui ont touché tous les aspects du système de pilotage et de gouvernance.

Dans ce cadre, l'Ecole Polytechnique Supérieure a été restructurée pour adjoindre à ses sections spécialisées le Centre Préparatoire aux Grandes Ecoles d'Ingénieurs, l'Institut Supérieur des Métiers du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Urbanisme, ainsi que l'Institut Supérieur des Métiers Minéraliers. En outre, une académie supérieure d'enseignement militaire a été créée et le Président de la République vient d'inaugurer la pose de sa première pierre à l'occasion du 56<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance nationale ; l'Université de Nouakchott et l'Université des Technologies et de la Médecine ont été fusionnées en une seule université dénommée « l'Université Moderne de Nouakchott ».

Dans le domaine de la recherche scientifique, le Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (dont l'organe exécutif sera l'Agence de Recherche Scientifique et de l'Innovation en cours de création) a été institué en vue d'orienter, de coordonner et d'exécuter la politique nationale de recherche scientifique au service des priorités nationales en matière de développement.

Sur le plan des infrastructures, une résidence estudiantine de 2600 lits a été réceptionnée au moment les travaux se poursuivent à un rythme accéléré dans les autres composantes du complexe universitaire, notamment les locaux de la Faculté des Sciences Juridiques et Economiques. Des préparatifs sont en cours pour la construction d'autres bâtiments tels que l'extension du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le siège de l'Institut Professionnel Supérieur des Langues et de la Traduction à Nouadhibou et le siège de l'Institut Supérieur des Métiers du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Urbanisme à Aleg.

Dans le domaine des ressources humaines, le staff académique et pédagogique a été renforcé par le recrutement de 119 professeurs dans diverses spécialités afin de combler les lacunes observées au niveau des établissements de l'enseignement supérieur.

Quant au secteur de l'enseignement originel, le Gouvernement a poursuivi les efforts visant le renforcement des capacités de ses acteurs et la mise à disposition des moyens matériels et institutionnels nécessaires à l'accomplissement de sa mission vitale de préservation de nos valeurs spirituelles et culturelles.

Dans ce cadre, plusieurs concours de récitation du saint Coran ont été organisés pour l'obtention du prix en récitation coranique du Président de la République et en préparation de la participation aux concours internationaux.

Se sont poursuivis également l'appui et le suivi des mahadras pilotes dans les wilayas des deux Hodhs, de l'Assaba, du Brakna, du Gorgol, du Guidimagha, du Trarza et de Dakhlet Nouadhibou où les étudiants de ces mahdhras ont reçu des bourses.

12 nouvelles mosquées ont été ouvertes à Nouakchott, Nouadhibou et Sélibabi.

Sur le plan de la professionnalisation des sortants de mahadhras, 75 jeunes (hommes et femmes) et 100 sortants de mahadhras ont été formés dans le domaine de l'électricité ménagère, de la mécanique auto, de la couture, du froid et de la maintenance des appareils informatiques.

En même temps, le Gouvernement a poursuivi le renforcement des capacités de l'enseignement originel supérieur et sa dotation en moyens nécessaires et sa rénovation pour qu'il soit au diapason des mutations profondes et de l'évolution des moyens didactiques et des méthodes académiques.

La réalisation du grand projet waqf financé par la Banque Islamique se poursuit et les produits générés par ce projet profiteront à l'Université des Sciences Islamiques et aux autres établissements islamiques du pays.

S'agissant de la lutte contre l'analphabétisme, les efforts se sont concentrés sur les activités de mobilisation et d'orientation.

**Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés**

L'accès des citoyens aux services de base en quantité et en qualité est au cœur des priorités des pouvoirs publics étant donné qu'il constitue l'un des engagements majeurs de Son Excellence le Président de la République et polarise de ce fait des efforts et des ressources substantielles susceptibles d'améliorer sensiblement la qualité de vie des citoyens.

C'est ainsi que dans le domaine de la santé, le Gouvernement a tenu à développer un système de santé moderne, anticipatif, efficace et proche de l'ensemble des citoyens en élargissant l'offre et en facilitant l'accès aux médicaments de qualité tout en améliorant le perfectionnement des ressources humaines et en assurant la promotion d'une assurance-maladie universelle.

Dans ce cadre, il a axé son action sur la couverture sanitaire et l'amélioration des soins par la construction, la réhabilitation et l'équipement des hôpitaux et des centres et points de santé sur toute l'étendue du territoire national.

Aussi, le centre hospitalier de Kiffa et 20 nouveaux centres médicaux ont-ils été réceptionnés et mis en marche. Les travaux de construction se poursuivent dans les centres hospitaliers de Néma, Boghé et Nouadhibou, ainsi que dans 30 centres médicaux, alors que les appels d'offres pour la construction des hôpitaux d'Atar, de Sélibabi et d'Aleg sont en cours de préparation.

Pour améliorer l'offre en soins spécialisés, les travaux de construction du centre national de cardiologie et du centre national de lutte contre les hépatites sont en voie d'achèvement et les services du centre national d'oncologie se sont améliorés avec la création d'un service de la médecine atomique et radioactive. Le laboratoire national du contrôle de médicaments a été équipé et un terme a été mis à l'importation et à la commercialisation anarchique des médicaments, tout en réactivant un système uniformisé des tarifs.

Par ailleurs, la santé de la mère et de l'enfant est l'objet d'une attention particulière. C'est ainsi que des campagnes de vaccination contre la poliomyélite ont été menées, en plus de campagnes de remise de vitamines et d'administration de soins aux enfants de moins de cinq ans. Le lancement d'un programme de forfait obstétrical est sur le point d'être lancé dans cinq moughataa et sera élargi ultérieurement à cinq autres moughataa.

L'assurance-maladie a été étendue à plusieurs catégories vulnérables (travailleurs, enfants, vieillards).

Le budget d'investissement de l'année prochaine prévoit près de trois milliards d'ouguiyas pour l'acquisition de matériels et équipements médicaux, de vaccins et la formation du personnel de santé.

### **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés**

L'accès permanent des citoyens à l'eau potable de bonne qualité et à moindre coût constitue pour le Gouvernement une priorité absolue.

A cet effet, le Gouvernement a intensifié ses efforts pour identifier le potentiel hydraulique de notre pays afin de le mobiliser et de le protéger. Il a ainsi réalisé des études géo-hydrauliques et géophysiques notamment dans les wilayas qui souffrent de pénurie en eau, ce qui a permis la mobilisation de nouvelles ressources qui ont renforcé les réseaux de distribution d'eau potable en particulier dans les wilayas de l'Assaba et de Tiris Zemour.

75 forages exploratoires ont été réalisés dont 40 sont devenus exploitables. Les techniques radio-isotopes ont été utilisées pour évaluer le stock hydrique des nappes souterraines des wilayas des deux Hodhs et de l'Assaba, et ce en collaboration avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. A ceci s'ajoute le suivi de la situation des champs hydrauliques de Tasiast, de Chami, de Benichab et d'Idini.

Sur le plan des réseaux d'adduction de l'eau, 26 localités ont été approvisionnées en eau potable à partir de Fout Gleita dans le cadre du projet Afout Charghi. Le réseau d'approvisionnement de l'axe Maghta Lahjr-Sangrava à partir de Bouhchicha est parachevé, ainsi que les travaux du réseau qui dessert Ouad Naga et les localités bordant le tuyau de Ouad Naga jusqu'au kilomètre 13 de Nouakchott. Les travaux de renforcement du réseau de distribution de l'eau potable à Sélibabi sont en voie d'achèvement.

Sont également sur le point d'être achevés les travaux de 6 des neuf volets du programme de réseau de distribution de Nouakchott. Les volets restants seront parachevés au début de l'année 2017.

Les travaux se poursuivent pour réaliser la première phase du projet gigantesque de Dhar Néma devant approvisionner en eau potable les populations d'Achmim, de Néma, de Timbedra, d'Adel Bagrou, d'Amourj, de Bangou et de Hassi Atila, en plus de 16 localités longeant la canalisation.

Le taux d'exécution de certaines composantes de cet important projet a atteint 85%. Une étude relative à son élargissement à Djiguenni et à Aioune a été réalisée.

En outre, l'année 2016 a vu la réalisation de programmes spécifiques pour assurer et pérenniser la production et la distribution de l'eau dans plusieurs villes de l'intérieur et dont ont bénéficié les villes, d'Atar, Tidjikja, Aioune, Kobenni, Awjaft, Djiguenni et Sélibabi. Les travaux de renforcement et de pérennisation du système d'approvisionnement en eau potable de la ville de Nouadhibou vont débiter incessamment à travers la réalisation de dix nouveaux puits d'exploitation.

Dans le cadre du programme d'approvisionnement en eau potable des zones dont l'eau est salée, deux stations de dessalement d'une capacité de 15000 m<sup>3</sup> par jour ont été acquises ; Les deux stations rentreront en service en 2017.

En même temps, l'étude relative au projet d'approvisionnement en eau potable de l'axe Boghé-Aleg-Chegar-Maghta Lahjar à partir du fleuve et le financement de ce projet est en

cours de mobilisation, alors que des études sont entreprises pour la mise en œuvre d'un projet structurant et colossal permettant l'approvisionnement en eau à partir de la même source des régions du Nord pour satisfaire les besoins des populations et des activités industrielles.

Dans le cadre des programmes d'accès universel, l'extension et la réhabilitation de 150 réseaux d'adduction d'eau potable ont été réalisés dans 10 wilayas, en plus de la réalisation de forages dans 89 localités rurales.

Plus d'un milliard huit cent quatre vingt dix millions d'ouguiyas ont été prévus dans le budget 2017 pour la consolidation de ces réalisations.

Par ailleurs, le Gouvernement a accordé une attention particulière à la mise à disposition des moyens nécessaires pour une solution radicale et progressive des problèmes structurels de l'assainissement dans toutes les villes du pays et particulièrement à Nouakchott dont l'étude d'actualisation du plan directeur d'assainissement vient d'être achevée. L'achèvement de cette étude permettra à nos partenaires au développement d'évaluer dans les meilleurs délais cet important projet.

La première phase du programme d'assainissement de la ville de Nouakchott consacrée aux eaux de pluie est actuellement en cours et devra contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires, sociales et environnementales de la population. Cette phase concerne essentiellement les quartiers du Ksar, de Tevragh Zeina et de Sebkhah situés dans des dépressions.

Quant à l'accès à l'habitat décent, le Gouvernement a procédé à la distribution de milliers de parcelles de terrains aux citoyens dans plusieurs villes de l'intérieur. Les travaux dans les composantes relevant du projet 600 logements à Zoueirah touchent à leur fin.

Le Gouvernement a poursuivi l'exécution de la stratégie de l'habitat à travers notamment la mise en place de plans de lotissement et de modernisation de plusieurs villes de province et la redynamisation des mécanismes de l'offre d'habitat tant par le biais de la Société Nationale Iskan que par l'incitation du secteur privé et des associations à construire les logements et à viabiliser les parcelles de terrain.

En matière d'habitat social, l'année 2017 verra le lancement du projet de construction de mille unités de logements supplémentaires.

Concernant la sécurité alimentaire, le Gouvernement a continué l'exécution d'une politique d'anticipation des situations critiques et urgentes et d'y faire face rapidement quand elles adviennent, et ce à travers des programmes de renforcement de l'immunité des franges vulnérables et leurs capacités de résilience et d'adaptation aux chocs externes.

Dans ce cadre, le Gouvernement a fourni aux 1172 boutiques Emel disséminées à travers toute l'étendue du pays des quantités de vivres d'un total de 59075 tonnes destinées à la vente à des prix subventionnés. Cette opération a bénéficié à 1150000 personnes. De même, 8480

tonnes de vivres ont été distribuées gratuitement à 147548 foyers, soit 737740 personnes vulnérables dans les zones les plus défavorisées, qui sont soit démunis ou sinistrés, en plus de l'approvisionnement de 493 cantines scolaires par plus de 523 tonnes de produits alimentaires.

En perspective de la pérennisation de la sécurité alimentaire et dans le souci d'apporter un appui idoine aux couches déshéritées, le Gouvernement a réalisé 299 microprojets de sécurité alimentaires dans les wilayas de l'intérieur.

### **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés**

L'emploi occupe une place centrale dans les stratégies du développement du pays eu égard à son rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté, dans la réalisation de la prospérité économique et dans le profit qu'on tire des fruits de celle-ci. Afin de créer des conditions propices pour exploiter les opportunités d'emploi, le Gouvernement a engagé une série d'actions visant à impliquer le maximum de main d'œuvre. C'est ainsi que plus 3000 postes de travail ont été créés, de manière directe ou indirecte, dans le cadre de l'opération de distribution des véhicules tricycles au sein du projet de modernisation du transport urbain.

Le Gouvernement a pris les mesures appropriées pour relancer les stratégies nationales de micro finance dans le but d'aider les porteurs de projets créatifs, notamment parmi les jeunes et les diplômés, à créer des entreprises et susciter des opportunités d'emploi. Grâce à ces efforts, environ 3500 petites entreprises dans divers domaines de production et de service ont été créées et/ou soutenues.

Outre les postes de travail générés par la dynamique économique et les programmes spécifiques d'emploi des jeunes, les secteurs étatiques ont embauché en 2016 plus de 1.277 personnes par le biais des concours publics. Il est prévu de recruter 1.349 fonctionnaires en 2017 suivant la même procédure.

Pour ce qui est des perspectives d'avenir, il sera procédé à l'achèvement de la stratégie nationale de promotion de l'emploi et de son plan d'action sur le terrain, à la création d'un système national de collecte des informations se rapportant au marché du travail, à la révision des missions de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes, à la généralisation des services régionaux d'emploi et d'insertion professionnelle et au développement du partenariat entre les secteurs public et privé.

### **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés**

Considérant que le développement national généralisé et harmonieux requiert la participation active de toutes les franges de la société, en particulier les jeunes, les femmes et les différents groupes vulnérables, le Gouvernement a inscrit l'équité, la solidarité sociale et la participation au cœur de sa politique de population.

Il a assuré l'accueil et la prise en charge alimentaire, sanitaire, sociale, psychologique et pédagogique de 1053 enfants en situation difficile. Il a organisé des formations et des ateliers multiformes, nationaux et régionaux, au profit des monitrices de crèches et des acteurs s'activant dans le domaine de la protection de l'enfance. Il a aussi doté plusieurs jardins d'enfants et crèches communautaires de matériels appropriés.

Dans le cadre de l'application de la politique de protection sociale, les efforts du Gouvernement ont porté sur l'encadrement, l'appui multiforme et l'aide aux franges les plus vulnérables de la société. C'est ainsi que les coûts d'évacuation à l'étranger de 70 malades indigents ont été pris en charge, ainsi que ceux du traitement dans les hôpitaux nationaux de 3400 malades indigents dont 565 malades souffrant d'insuffisance rénale et nécessitant une dialyse et 204 atteints de cancer. L'application des textes instituant la discrimination positive en faveur des personnes handicapées a permis le recrutement de 100 diplômés de cette catégorie. Plus de 200 enfants handicapés ont bénéficié d'une aide financière régulière, et un enseignement spécialisé a été assuré à 237 enfants ayant des besoins spécifiques (mal voyants, sourds, muets, autistes et retardés mentaux). 80 AGR ont été financés au bénéfice de personnes handicapées.

La Moughataa de M'Bout a vu le début de la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale marquée par l'achèvement réussi du registre social de cette Moughataa suivi par le lancement des cash transferts au profit de 500 familles vivant dans l'extrême pauvreté.

Sur une initiative suprême du Président de la République, le Gouvernement a créé une caisse d'assistance forfaitaire aux orphelins mineurs des membres des forces armées et de sécurité tombés sur le champ d'honneur. De même, une caisse contribuant à l'assurance-maladie des matelots et dockers a été créée.

Dans ce contexte, l'Agence Nationale Tadamoun pour la lutte contre les séquelles de l'esclavage, l'insertion et la lutte contre la pauvreté a entrepris l'exécution d'un programme consacré aux zones de vulnérabilité comportant la construction de 42 écoles à cycle complet, 42 centres médicaux, 26 réseaux de distribution d'eau potable, 36 puits artésiens, 16 barrages et l'aménagement de 6 périmètres agricoles dans diverses wilayas.

Le Gouvernement a aplani les contraintes juridiques qui empêchaient l'élargissement de la couverture de l'assurance-maladie. Un décret a été adopté pour fixer les mesures applicables aux travailleurs indépendants, aux personnels des associations de droit privé et aux autres organisations de la société civile, ainsi qu'aux pensionnaires relevant de ces collectivités soumises au régime d'assurance-maladie.

En matière de promotion féminine, une loi cadre sur la violence faite aux femmes a été promulguée et le Gouvernement a assuré la formation professionnelle de 229 jeunes filles déscolarisées, en plus de l'organisation d'une formation au profit des femmes exerçant le

poste de maire ou de maire adjoint dans les wilayas du Hodh Gharbi, de l'Assaba, du Gorgol et du Guidimagha.

Pour ce qui est des perspectives d'avenir, le Gouvernement poursuivra ses efforts visant à concrétiser la solidarité sociale de manière à garantir aux couches déshéritées des conditions de vie digne et qui leur permettent une participation active à l'œuvre de construction nationale.

Concernant la jeunesse, l'année 2016 a vu le lancement de la stratégie nationale de la jeunesse et des sports. A cet égard, l'accent a été mis sur le renforcement des capacités, la promotion des activités de jeunesse et de loisir, la sensibilisation contre les dangers qui menacent les jeunes, en sus de la réhabilitation des maisons de jeunes existantes et la construction de nouvelles.

C'est ainsi que plusieurs formations ont été organisées dans les domaines des compétences de la vie, de l'animation sociale, pédagogique et sportive, de la gestion des projets et du développement durable au profit de 1000 jeunes (hommes et femmes) dans différentes wilayas.

L'année écoulée a vu également la mise en place du Haut Conseil de la Jeunesse dont le processus d'élection et d'opérationnalisation des différentes structures est en cours.

Dans le domaine des infrastructures, il a été procédé à la réception provisoire des maisons de jeunes à Kaédi, Tintane, Nouadhibou, Akjoujt et Tarhil à Nouakchott. Les travaux de construction des maisons de jeunes de Tidjikja, Kankossa, Al Ghabra et Barkéol sont achevés, alors que l'étude relative à la réhabilitation de la maison de jeunes de Rosso est en cours.

### **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés**

Le Gouvernement accorde une importance particulière au développement de la vie culturelle nationale et aux facteurs du rayonnement de notre pays au niveau mondial.

La stratégie de développement culturelle qu'applique le Gouvernement est axée sur la consécration de la place éminente de l'Islam en tant que religion du peuple et de l'Etat et sur la valorisation de notre patrimoine culturel qui est considéré à juste titre comme un facteur d'affermissement de l'identité de la nation.

C'est ainsi que dans le domaine des affaires islamiques, le Gouvernement a encouragé les activités et les discours visant à moraliser la société et à vulgariser les valeurs, concepts et préceptes de notre sainte religion (l'Islam) dans son orthodoxie marquée par son juste milieu, sa modération et son rejet de l'extrémisme et de l'exagération. L'éducation islamique a été réintégrée aux disciplines d'examen du Baccalauréat national.

Le Gouvernement a assuré un appui et un encadrement efficace aux activités culturelles à travers la célébration du mois béni du Ramadan par la publication de contenus islamiques

exacts sur les tribunes et les divers media et par l'organisation du Hajj qui a connu une nette amélioration en 1437-2016 tant sur le plan de l'organisation que sur celui des prestations fournies aux pèlerins.

Le Gouvernement a poursuivi la consolidation du rayonnement de notre pays à l'étranger et la continuation de la mission des « Chenaguitas » envers le monde à travers l'envoi de délégations de fouqaha (jurisconsultes) et de oulémas (savants) vers certains pays africains et européens pour présenter des cours et donner des consultations à nos ressortissants des diasporas et aux citoyens des pays hôtes qui le souhaitent.

Le Gouvernement poursuivra et renforcera ses efforts pour défendre nos valeurs religieuses et culturelles authentiques et en faire un rempart contre les visées destructrices tout en assurant à la renaissance de notre pays les atouts de la réussite et de la continuité.

En matière culturelle, le Gouvernement a déployé d'énormes efforts pour préserver et développer notre patrimoine culturel avec, toutefois, une ouverture sur la culture mondiale.

Dans ce cadre, certaines directions du secteur de la culture ont été restructurées en vue de leur garantir davantage d'efficacité et de rendement. C'est ainsi que la fonction de conservateur du patrimoine a été introduite et l'institut mauritanien de recherche et de formation dans le domaine de la culture et du patrimoine a été créé. Des espaces d'innovation, d'animation, d'échange et de rencontre ont été ouverts à Nouakchott et seront généralisés ultérieurement aux autres régions du pays.

Pour faire connaître à l'étranger la richesse de notre patrimoine et la diversité de notre culture, notre pays a participé aux expositions internationales de Paris et d'Anthalie et a ouvert un centre culturel dans le Sénégal voisin.

S'agissant du domaine des sports, une nouvelle loi a été adoptée pour développer l'éducation physique et les textes de son application sont en cours de préparation. De même, le statut du personnel de la jeunesse et des sports et le régime et arrêtés de l'Institut Supérieur des Cadres de la Jeunesse et des Sports ont été révisés.

Un appui a été fourni aux équipes participant aux manifestations sportives internationales et continentales et aux unions sportives nationales. Les différentes associations et réseaux de jeunesse sur toute l'étendue du territoire national ont été dotés de matériels sportifs.

Dans le domaine des infrastructures sportives, il a été procédé à la réception définitive du stade de Zoueirat et à la réception provisoire du stade de Sélibabi. Les préparatifs sont en cours pour le lancement des travaux de réhabilitation du complexe olympique de la capitale. Le dossier d'appel d'offres de la réhabilitation du stade du quartier dit « Meleh » à Nouakchott Nord est en voie d'achèvement et les études relatives à la réhabilitation du stade de Sebkhâ sont en cours.

Pour ce qui est des perspectives d'avenir, le Gouvernement poursuivra la construction des infrastructures sportives et fournira appui et encadrement aux unions et associations sportives et aux activités sportives de masses.

### **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés**

Ce sont là les principaux éléments du bilan de l'action gouvernementale au cours de l'année écoulée et des perspectives d'avenir de l'exécution de la politique générale du Gouvernement 2015-2019 que j'ai eu l'honneur de vous présenter il y a deux ans.

Il ressort de cette présentation que la plupart des activités programmées au titre de l'année 2016 a été réalisée et que d'importants pas ont été franchis dans l'exécution des actions qui s'évaluent tout au long de la période du plan d'action quinquennal, ce qui augure d'une réalisation effective dans les délais impartis de la totalité des actions planifiées. Tout cela a été possible grâce d'abord à l'aide d'Allah et à la politique de bonne gouvernance menée par le Gouvernement sur instruction de Son Excellence le Président de la République.

Cette politique a permis, d'une part, d'atténuer les effets pervers de la dégradation des cours des matières premières et, d'autre part, de mobiliser les ressources acquises suite à la lutte contre la gabegie en les orientant vers les investissements productifs, l'amélioration des services publics et le renforcement des institutions de l'Etat.

La loi de finances initiale au titre de l'année 2017 reflète, par l'augmentation inédite des investissements, la volonté du Gouvernement de persévérer fermement et résolument sur cette voie judicieuse afin d'asseoir dans le pays un véritable essor économique et social dont les retombées bénéficient à tous les citoyens.

C'est ici pour moi l'occasion de vous interpeller, Mesdames et Messieurs, et à travers vous toutes les forces vives de la nation et du peuple mauritanien tout entier, pour un soutien vigoureux et une protection sans faille de nos précieux acquis tout en accompagnant, avec clairvoyance, les mutations majeures que nous sommes en train d'accomplir au service du bien-être de nos citoyens et pour assurer un avenir radieux à notre nation.

« Et dis : œuvrez car Allah va voir votre œuvre, de même que Son messenger et les croyants » (Allah dit vrai).

Que le salut d'Allah et Sa bénédiction soient sur vous.

